

**AVIRON Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Championnat Auvergne Rhône-Alpes Bateaux Courts J16/18**  
**Samedi 16 octobre 2021**  
**Lac d'Aiguebelette**

## **Avant-Programme**

### **1. ORGANISATION**

Organisation conjointe entre la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Aviron avec le Comité de Savoie d'Aviron.

Lieu : base départementale d'Aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 Novalaise

### **2. DESCRIPTIF**

Épreuve régionale de sélection pour les équipes de ligue réservée à la catégorie J16.

Distance : 1500 m

Epreuves :

1. J16H2- deux rameurs en pointe sans barreur J16
2. J16H1X- un rameur en couple J16
3. J16F2- deux rameuses en pointe sans barreur J16
4. J16F1X une rameuse en couple J16
5. J18H2- deux rameurs en pointe sans barreur J18
6. J18H1X- un rameur en couple J18
7. J18F2- deux rameuses en pointe sans barreur J18
8. J18F1X une rameuse en couple J18

Les épreuves sont disputées sous le règlement de la FFA pour les catégories **2021**

### **3. INSCRIPTIONS**

Sur le serveur FFA : <https://ffsa-goal.multimediabs.com/> du dimanche 26 septembre à 14h00 au dimanche 10 octobre à 14h00.

Consultations des engagés, horaires et ordre de départ le mercredi 13 octobre 2021 sur le site de la ligue, dans la rubrique calendrier.

### **4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL**

- 8h00 : récupération des numéros contre 10€/n°.
- 8h30 : réunion des délégués dans la salle de la base d'aviron d'Aiguebelette.
- 10h00 à 12h00\* : Contre la montre.
- 14h15 à 17h00\* : Finales C, B et A (J16) et B, A (J18)

\* Les horaires exacts seront précisés dans le programme qui sera envoyé le mardi 24 mars

Les rotations de matériel ne sont pas autorisées.

L'entraînement n'est pas autorisé en dehors des horaires de compétition.

Les clubs participants doivent être assurés

L'arbitrage sera assuré par les arbitres de la région Auvergne-Rhône-Alpes et désignés par le PCRA Alex MAZOYER.

## 5. DROIT D'ENGAGEMENT

2 euros par siège au moment de la réunion des délégués (chèques à établir à l'ordre du Comité de Savoie Aviron)

## 6. SECOURS

Seront assurés par le Médecin de la régate, présence de deux plongeurs et de la Croix Rouge de Savoie

## 7. RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

Elle aura lieu à 8h30 à la salle de réunion de la base. Les remplacements d'un rameur en 2- doivent être déclarés selon l'article 31 du code des régates sur l'imprimé officiel. (Complètement rempli y compris le numéro de licence) auprès du président de jury.. Les forfaits des équipages doivent être faits sur l'imprimé officiel lors de la réunion des délégués.

## 8. SÉLECTION AU SEIN DE L'ÉQUIPE REGIONALE

Les meilleurs rameuses et rameurs seront sélectionné(e)s en équipe régionale pour la Coupe de France des ligues (décision du collectif définitif à la réunion qui suivra ce championnat). Le stage de préparation se déroulera du 25 au 29 octobre 2021). La Coupe de France aura lieu à Mantes-la-Jolie du 30 au 31 octobre 2021.

En cas de conditions défavorables, l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA : [https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables\\_1934706941.pdf](https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables_1934706941.pdf)

COVID 19 : pass sanitaire obligatoire

- 1) Vérification des boules, numéro et chaussure par l'entraîneur ou les rameurs sur demande de l'arbitre lors du contrôle d'embarquement.
- 2) Buvette ouverte. Limite de XX personnes dans la buvette, distanciation d'1 mètre entre chaque personne. 1 zone pour l'entrée et 1 zone pour la sortie.
- 3) Lors de la rotation des bateaux entre équipage, désinfecter les poignées.
- 4) Les sanitaires seront ouverts uniquement pour accéder aux toilettes et dans la limite de 10 personnes simultanément et la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y seront systématiquement respectés.
- 5) La fourniture des masques et des produits pour désinfecter les bateaux (rotations) est du ressort des clubs

Le Président de la Ligue  
Auvergne-Rhône-Alpes

Stéphane GUERINOT



Le Président de la commission  
régionale des Arbitres.

Alex MAZOYER



Le Président du Comité  
départemental de la Savoie

Yves CHARLES



**Championnat Auvergne-Rhône-Alpes d'automne J16 et J18**

**LICENCES SAISON 2020-2021**

**Samedi 16 octobre 2021**

<b>N° Course</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Bateaux</b>	<b>Hr Matin</b>	<b>Hor. Indic. AM</b>	<b>Distance</b>
1	J16H	2-	10h -12h	14h15	1500
2	J16H	1x	10h -12h	14h30	1500
3	J16F	2-	10h -12h	14h45	1500
4	J16F	1x	10h -12h	15h	1500
5	J18H	2-	10h -12h	15h15	1500
6	J18H	1x	10h -12h	15h30	1500
7	J18F	2-	10h -12h	15h45	1500
8	J18F	1x	10h -12h	16h00	1500

